

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **mardi 22 avril 2025, à 18 h**, au bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, au rez-de-chaussée dans la salle Plateau, afin de statuer, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (2004-19), sur la demande ayant trait à l'immeuble situé au:

**108-118, avenue Laurier Ouest**

La demande d'autorisation concernant le bâtiment situé au 108-118, avenue Laurier Ouest vise la démolition de plus de 25% de la superficie de la structure de plancher et de toit d'un bâtiment commercial mixte de 3 étages.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, à l'adresse suivante :

Bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal  
201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2T 3E6  
**À l'attention de Me Karen Loko**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité à ladite séance relativement à cette demande.

Fait à Montréal, le 2 avril 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande de démolition ayant trait à l’immeuble situé au **108-118, avenue Laurier Ouest** a paru le 2 avril 2025 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 2 avril 2025.

La secrétaire d’arrondissement

Me Karen Loko